Procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC Avignon tenue le 9 avril 2025, à 20 h à Ristigouche-Sud-Est

Sont présents(es) :	Monsieur Mathieu Lapointe, Préfet Monsieur David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier Madame Viviane Leblanc, secrétaire de réunion Madame Doris Deschênes, mairesse de Saint-André-de-Restigouche Madame Cynthia Dufour , mairesse de Saint-Alexis-de-Matapédia Madame Rachel Dugas , mairesse de Nouvelle Monsieur David Ferguson , maire de Ristigouche-Sud-Est Monsieur Rémi Lagacé, maire de Saint-François-d'Assise Madame Nicole Lagacé , préfète suppléante et mairesse de Matapédia Madame Denise Leblanc, représentante de Carleton-sur-Mer Monsieur Guy Richard, maire de L'Ascension-de-Patapédia Monsieur Bruce Wafer , maire d'Escuminac Madame Cindy Leblanc, Conseillère Municipalité de Pointe-à-la-Croix Monsieur Daniel Audet, Conseiller Municipalité de Maria
À distance :	Madame Aude Buevoz, directrice générale adjointe
Excusés :	Monsieur Pascal Bujold , maire de Pointe-à-la-Croix Monsieur Jean-Claude Landry , maire de Maria

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la rencontre
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 19 mars 2025
5. Finances
6. Administration
   - **6.1.** FQM : offre de service – Service en ressources humaines et relations du travail – Analyse globale d'outils en ressources humaines et évaluation de rendement
   - **6.2.** Participation au mouvement « Mai sans tondeuse » 2025
7. Services techniques et évaluation
   - **7.1.** Fin du programme RénoRégion - Appel à la mobilisation pour modifier la décision du gouvernement
8. Aménagement du territoire

8.1. Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour le reclassement de la MRC d'Avignon dans le groupe F des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

8.2. Adoption des objectifs du Plan climat

9. Développement économique

9.1. Demande d'une intervention d'urgence du gouvernement du Québec pour la sauvegarde de services de proximité frontaliers impactés par l'abolition de la taxe carbone canadienne et autres défis similaires

10. Développement territorial et social

10.1. Fonds d'aide et de soutien aux milieux – recommandations du comité d'analyse

10.1.1. Boralex

10.1.2. Fonds Vitalisation

10.1.3. Innergex

10.1.4. Signature innovation - Volet 3

10.2. Bonification de la Bourse Bertrand Berger

10.3. Modification de la résolution CMRC-2025-02-12-361 – adoption des recommandations AMV

11. Sécurité publique

12. Ressources humaines

12.1. Confirmation d'embauche – Agent.e en gestion de risque et planification

13. Correspondance

13.1. Liste de correspondances

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

1. Ouverture de la rencontre

2. Constatation du quorum

3. Adoption de l'ordre du jour

CMRC-2025-04-09-394

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Ordre du jour CMRC 9 avril 2025. 2 pages.*

Il est PROPOSÉ par : David Ferguson
et résolu unanimement

D'adopter l'ordre du jour avec le point « DIVERS » ouvert et l'ajout du point en Développement économique " 9.1 - Demande d'une intervention d'urgence du gouvernement du Québec pour la sauvegarde des services de proximité frontaliers impactés par l'abolition de la taxe carbone canadienne et autres défis similaires ".

4. Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 19 mars 2025

CMRC-2025-04-09-395

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Procès-verbal CMRC 19 mars 2025*. 15 pages.

Il est PROPOSÉ par : Nicole Lagacé
et résolu unanimement

D'approuver le procès-verbal de la réunion du conseil de la MRC du 19 mars 2025.

5. Finances

6. Administration

6.1. FQM : offre de service – Service en ressources humaines et relations du travail – Analyse globale d'outils en ressources humaines et évaluation de rendement

CMRC-2025-04-09-396

Document déposé :

FQM. *Offre de service – Analyse globale d'outils en ressources humaines et évaluation de rendement*. 12 février 2025. 12 pages.

Résolution concernant l'approbation de l'offre de service « Gestion des ressources humaines et relations du travail – Service en ressources humaines et relations du travail de la Fédération québécoise des municipalités et Services juridiques FQM »

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon a prévu réaliser une analyse des outils et processus en gestion des ressources humaines en 2025 afin d'évaluer ses outils et pratiques élaborés durant les années 2023 et 2024;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon est membre de la Fédération québécoise des municipalités (la « **FQM** »);

CONSIDÉRANT que la FQM offre un service d'accompagnement en ressources humaines et relations du travail, incluant des services de nature juridique;

CONSIDÉRANT que les tarifs horaires des professionnels de ces services fixés pour l'année 2025 sont de 140 $ à 220 $;

CONSIDÉRANT l'opportunité pour la MRC de bénéficier de soutien en ressources humaines et relations du travail;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon approuve l'offre de service et mandate le Service en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

6.2. Participation au mouvement « Mai sans tondeuse » 2025

CMRC-2025-04-09-397

Résolution concernant la participation de la MRC Avignon au mouvement « Mai sans tondeuse » 2025

CONSIDÉRANT l'importance de préserver la biodiversité et de favoriser les pollinisateurs;

CONSIDÉRANT que la limitation de la tonte de pelouse durant le mois de mai contribue à offrir un habitat et une source de nourriture aux pollinisateurs;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la MRC Avignon à s'engager dans des initiatives favorisant l'environnement et le développement durable, conformément à sa planification stratégique et territoriale;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC Avignon d'encourager ses municipalités membres et ses citoyens à adopter des pratiques respectueuses de l'environnement, en cohérence avec les plans d'action de son comité vert;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Daniel Audet
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon s'engage à limiter la tonte de la pelouse sur les terrains lui appartenant durant le mois de mai.

Que la MRC Avignon invite le propriétaire du bâtiment où est situé son centre administratif, les municipalités de son territoire et ses citoyens à faire de même.

Que la MRC Avignon fasse la promotion de cette initiative auprès de ses municipalités et de ses citoyens, notamment par le biais de son site web, de ses réseaux sociaux et d'autres moyens de communication pertinents.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Municipalités de la MRC Avignon, membres du comité vert : Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Corinne Pedneault, conseillère aux entreprises, Marie-Édith Turcotte-Maltais, chargée de projet - aménagement et changements climatiques, Daniel Charest, agent de développement territorial - Dossiers Enfance, Familles et Aîné·e·s et Samuelle Fugère Morin, agente aux communications et rayonnement

7. Services techniques et évaluation

7.1. Fin du programme RénoRégion - Appel à la mobilisation pour modifier la décision du gouvernement

CMRC-2025-04-09-398

Résolution concernant l'abolition du programme RénoRégion – la MRC Avignon demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défectuosités majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT que le programme RénoRégion, administré par la Société d'habitation du Québec (SHQ), permettait à des propriétaires-occupants à faible revenu vivant dans des milieux ruraux de corriger des défectuosités majeures à leur résidence, et ce, dans un contexte où l'offre de logements abordables est souvent inexistante;

CONSIDÉRANT que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT que dans la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine, 73 % des ménages sont propriétaires de leur logement, comparativement à 60 % pour l'ensemble du Québec, et que le programme RénoRégion répondait directement à cette réalité propre à notre territoire;

CONSIDÉRANT que les investissements dans les logements sociaux (HLM) ou les suppléments au loyer (PSL) ne rejoignent pas cette clientèle de propriétaires à faible revenu, pour qui le PRR constituait l'un des seuls leviers disponibles pour demeurer dans leur domicile;

CONSIDÉRANT que ce programme contribuait concrètement au maintien du parc immobilier résidentiel existant, dans un contexte de vieillissement des habitations et de rareté du logement, et que chaque maison rénovée grâce au PRR est un logement préservé;

CONSIDÉRANT que la fin de ce programme, annoncée pour le 31 mars 2025, représente une perte annuelle de plus de 400 000 $ pour la MRC Avignon, somme qui était directement investie dans la dignité, la sécurité et la stabilité résidentielle de ménages parmi les plus vulnérables du territoire;

CONSIDÉRANT que cette décision affecte particulièrement les aînés et les familles vivant dans des résidences souvent isolées, non desservis par des services d'aqueduc ou d'égout, et dans l'impossibilité financière de réparer des toitures qui coulent, des fenêtres défectueuses ou des structures dangereuses;

CONSIDÉRANT que la suspension de RénoRégion s'inscrit dans un contexte de crise du logement et d'inflation, où chaque logement préservé est une victoire sociale, et où priver les régions d'un outil aussi fondamental revient à accélérer leur dévitalisation;

CONSIDÉRANT que cette décision entraîne également la perte d'expertise locale développée au fil des ans par les inspecteurs certifiés, dont le rôle de proximité était essentiel à l'accompagnement des citoyens dans la planification des travaux admissibles;

CONSIDÉRANT que plus de 1 000 familles au Québec, dont plusieurs sur le territoire de la MRC Avignon, étaient en attente d'une aide du programme, et que leur espoir de maintien dans leur logement est désormais compromis;

CONSIDÉRANT les nombreuses voix municipales, incluant celles de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et des préfets de MRC partout au Québec, qui dénoncent avec vigueur cette décision perçue comme une attaque directe aux plus démunis;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyens et citoyennes et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT que cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis la ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT que, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT que la subvention moyenne du programme est de 19 309 $, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT que la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Bruce Wafer
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon déplore avec vigueur la fin du programme RénoRégion et des programmes d'adaptation;

Que la MRC Avignon demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, Mme France-Élaine Duranceau :

- De relancer immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;
- De rendre à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Extrait de résolution : M. François Legault, premier ministre du Québec, Mme France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, Mme Sonia LeBel, présidente du Conseil du trésor et les MRC du Québec

8. Aménagement du territoire

8.1. Demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour le reclassement de la MRC d'Avignon dans le groupe F des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

CMRC-2025-04-09-399

Résolution concernant une demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation pour le reclassement de la MRC d'Avignon dans le groupe F des orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)

CONSIDÉRANT les nouvelles orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT) entrées en vigueur en décembre 2024;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon est actuellement classée dans le groupe E selon ces OGAT;

CONSIDÉRANT que cette classification repose sur le fait que la population de la MRC est inférieure à 20 000 habitants et que, selon l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), une prévision démographique positive est anticipée entre 2021 et 2041;

CONSIDÉRANT que si une projection démographique négative avait été anticipée pour cette période, la MRC aurait été classée dans le groupe F;

CONSIDÉRANT que le classement dans le groupe F semble avoir été influencée la démographie des populations de la MRC Avignon, celle-ci ayant été évaluée positive entre 2021 et 2041;

CONSIDÉRANT que la projection démographique de MRC Avignon selon l'ISQ est de -2,2 %, soit une diminution de 329 personnes et non pas une augmentation tel que requis par les orientations des OGAT;

CONSIDÉRANT que les populations des deux communautés Micmac sont inclues dans les calculs alors que MRC n'a aucune juridiction auprès de ces communautés, ce qui fausse plus amplement les données en matière de revitalisation des communautés allochtones celle-ci sujettes au OGAT;

CONSIDÉRANT que la MRC d'Avignon, bien que classée en groupe E, correspond davantage aux caractéristiques du groupe F, telles que mentionnées à la page 21 du document des OGAT, notamment par :

- Son éloignement des grands centres urbains du Québec, qui engendre des défis particuliers en matière de transport interrégional et d'accessibilité aux services;
- La présence de plusieurs pôles structurants sur son territoire, plutôt qu'un seul pôle central dominant, en cohérence avec la structure des MRC du groupe F;
- Une pression de développement plus faible sur les milieux naturels et agricoles que dans d'autres MRC du groupe E;
- Un cadre de vie particulier, recherché pour sa proximité avec les milieux naturels et agricoles, attirant une population à la recherche de qualité de vie dans divers noyaux villageois.

CONSIDÉRANT que la classification actuelle impose des contraintes importantes en matière d'aménagement et de développement territorial, notamment en ce qui concerne l'orientation 4 et les objectifs 4.1, 4.2 et 4.3, du groupe E, limitant ainsi la capacité de la MRC à aménager son territoire selon ses particularités territoriales;

CONSIDÉRANT que plusieurs autres MRC aux caractéristiques similaires à celles de la MRC d'Avignon sont classées dans le groupe F notamment dans notre région, leur permettant une plus grande adaptation à leurs réalités;

CONSIDÉRANT l'importance, reconnue dans les OGAT, d'une modulation des exigences en fonction des particularités territoriales;

CONSIDÉRANT que les assises de l'aménagement du territoire ne devraient pas uniquement reposer sur une projection statistique à long terme (20 ans), qui pourrait ne pas refléter réalistement l'évolution de la région et étant obsolète au moment de l'adoption des orientations gouvernementales;

CONSIDÉRANT que l'entrée en vigueur des nouvelles OGAT en décembre 2024 oblige les MRC à amorcer le processus de révision de leur schéma d'aménagement pour s'y conformer;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Cynthia Dufour
et résolu unanimement

Que le conseil de la MRC d'Avignon demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation :

- d'autoriser la MRC d'Avignon à utiliser les OGAT du groupe F pour la mise à jour de son schéma d'aménagement, conformément aux nouvelles orientations adoptées;
- d'inclure officiellement la MRC d'Avignon dans le groupe F lors de la prochaine modification législative des OGAT.

Extrait de résolution : Andrée Laforest, ministre MAMH, David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et les MRC de la Gaspésie

8.2. Adoption des objectifs du Plan climat

CMRC-2025-04-09-400

Résolution concernant l'adoption des objectifs du Plan climat

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Climat pour son territoire;

CONSIDÉRANT que les travaux réalisés avec le Comité aviseur de la démarche, lequel est constitué de responsables thématiques dans les municipalités de la MRC (urbanisme, direction, travaux publics);

CONSIDÉRANT que les étapes de la démarche qui ont été réalisées comme exposé lors des rencontres de travail du Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT que les objectifs suivants du Plan climat doivent être adoptés :

Objectifs généraux :

- Doter la MRC d'Avignon d'une connaissance approfondie des vulnérabilités et des risques climatiques sur son territoire, de façon à identifier des mesures d'adaptation efficaces pour augmenter la résilience de la population et des infrastructures.
- Mobiliser l'ensemble des acteurs municipaux, ministériels, de la société civile et des citoyens et citoyennes de la MRC d'Avignon afin de catalyser l'action climatique sur le territoire.

Objectifs de la démarche en atténuation :

- Déterminer les actions prioritaires à mettre en œuvre afin d'engendrer une réduction significative des émissions de GES produits sur le territoire de la MRC d'Avignon.
- Déterminer les actions à mettre en place afin de mobiliser la population à contribuer aux efforts de réduction des émissions de GES.
- Se doter d'une structure facilitant la mise en œuvre, le suivi et le financement des actions en matière d'atténuation.

Objectifs de la démarche en adaptation :

- Évaluer les risques à long terme sur les infrastructures (routière, loisirs, récréotourismes, aqueduc, eau potable, communautaire), en tenant compte des impacts des changements climatiques sur l'intégrité des milieux naturels, afin de prendre des mesures d'adaptation appropriées.
- Intégrer les vulnérabilités et les risques climatiques dans l'ensemble des plans et politiques de la MRC et des municipalités.
- Raffiner les connaissances sur les impacts connus et moins connus des aléas climatiques sur les différentes municipalités du territoire.
- Planifier une communication efficace des risques et responsabilités des citoyens et citoyennes afin d'augmenter la résilience des communautés.
- Mettre en place un système de suivi pour évaluer l'efficacité des mesures d'adaptation et ajuster les plans en fonction des nouvelles données et des changements climatiques.

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Doris Deschênes
et résolu unanimement

Que le conseil de la MRC d'Avignon adopte les objectifs du Plan climat.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier et Marie-Édith Turcotte-Maltais, chargée de projet – Aménagement et changements climatiques

9. Développement économique

9.1. Demande d'une intervention d'urgence du gouvernement du Québec pour la sauvegarde de services de proximité frontaliers impactés par l'abolition de la taxe carbone canadienne et autres défis similaires

CMRC-2025-04-09-401

Résolution concernant une demande d'intervention d'urgence du gouvernement du Québec pour la sauvegarde de services de proximité frontaliers impactés par l'abolition de la taxe carbone canadienne et autres défis similaires

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Canada a suspendu l'application de sa «taxe carbone» sur l'essence et que cela a pour effet de réduire le prix de l'essence vendue dans les provinces limitrophes au Québec;

CONSIDÉRANT que cette baisse du prix de l'essence peut atteindre 0.20$ le litre;

CONSIDÉRANT que le programme permettant de réduire le prix de l'essence dans les stations-service québécoises situées à moins de 20 kilomètres des frontières interprovinciales n'a pas été mis à jour et qu'il ne permet plus d'atteindre les objectifs ciblés;

CONSIDÉRANT que cette situation est une concurrence déloyale et crée chez les citoyens une apparence d'économie tout en les amenant comme consommateurs vers les commerces à l'extérieur de la MRC Avignon, soit au Nouveau-Brunswick, et ce, de manière disproportionnée;

CONSIDÉRANT que les écarts réglementaires et tarifaires entre le Québec et le Nouveau-Brunswick dans tous les secteurs causent de plus en plus de dommages à l'économie de nos communautés;

CONSIDÉRANT que les programmes et initiatives, tel que le programme pour les commerces de proximité (Volet 5 du Fonds régions ruralité) ne sont pas adaptés à la situation et ne peuvent pas être utilisés;

CONSIDÉRANT que cette situation impacte grandement les commerces et communautés de la MRC Avignon, au point de mettre en péril les services de proximité et les efforts de revitalisation nécessaires au développement du Québec;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rachel Dugas
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon :

- Exige que le gouvernement du Québec agisse rapidement avec des actions directes en mettant à jour le programme de compensation pour les commerces vendant de l'essence à proximité des frontières inter-provinciales;

- Interpelle les MRC ayant un lien interprovincial et vivant une situation similaire afin de faire front commun pour la sauvegarde de nos services de proximité et de nos communautés;

- Demande une rencontre d'urgence avec les instances gouvernementales pour discuter de la situation et des problèmes de maintien des services de proximité dans un tel contexte de disparités interprovinciales.

Extrait de résolution : Catherine Blouin, députée provinciale, Kristina Michaud, députée fédérale, MRC de l'Est-du-Québec, FQM, UMQ, Municipalités de la MRC Avignon, François Legault, premier ministre, Andrée Laforest, ministre MAMH, Geneviève Guilbault, ministre Transports, MRC de Témiscouata, MRC Vallée-de-la-Gatineau, MRC de Pontiac, MRC des Collines-de-l'Outaouais, MRC de Papineau, MRC de Témiscamingue, MRC d'Argenteuil et MRC du Haut-Saint-Laurent

10. Développement territorial et social

10.1. Fonds d'aide et de soutien aux milieux – recommandations du comité d'analyse

10.1.1. Boralex

CMRC-2025-04-09-402

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Boralex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Boralex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Centr'Elles	Intervenir par la voile croisière pour la santé mentale	2 000 $
Municipalité de Pointe-à-la-Croix	Laser tag	1 000 $
Ville de Carleton-sur-Mer	Programmation estivale des espaces publics 2025	2 000 $

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.2. Fonds Vitalisation

CMRC-2025-04-09-403

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité du Fonds Vitalisation

CONSIDÉRANT le Fonds Vitalisation de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Vitalisation;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Rémi Lagacé
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Centre d'action bénévole l'Ascension-de-Patapédia-Escuminac	Repas pour les CPE	30 497 $
Municipalité de Pointe-à-la-Croix	Mise en valeur du parc du Vieux Quai de Pointe-à-la-Croix	100 000 $
Les Habitations Tracadièche	Place Bastien – phase 2	54 207 $

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.3. Innergex

CMRC-2025-04-09-404

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds d'engagement social éolien (FES) Innergex

CONSIDÉRANT le Fonds d'engagement social éolien (FES) de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Innergex;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Centr'Elles	Intervenir par la voile croisière pour la santé mentale	2 000 $
Municipalité de Ristigouche-Sud-Est	Camp de jour Ristigouche-Sud-Est et Escuminac	3 500 $
Ville de Carleton-sur-Mer	Programmation estivale des espaces publics 2025	3 000 $

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Matthieu Paradis, agent de développement territorial et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.1.4. Signature innovation - Volet 3

CMRC-2025-04-09-405

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Tableau de recommandations*. 2 pages.

Résolution relativement à l'adoption des recommandations du comité d'analyse du Fonds Signature innovation Volet 3

CONSIDÉRANT le Fonds Signature innovation Volet 3 de la MRC Avignon;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse pour les projets Signature innovation;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Daniel Audet
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon adopte les projets suivants en référence au document déposé :

Organisme	Projet	Montant
Municipalité de Pointe-à-la-Croix	Mise en valeur du parc du Vieux Quai de Pointe-à-la-Croix	136 000 $

Extrait de résolution : Claude Cyr, agent de programmes, Sabrina Merceron, chargée de projet – Signature innovation, Gérard Landry, chargé de projet –

Signature innovation, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.2. Bonification de la Bourse Bertrand Berger

CMRC-2025-04-09-406

Résolution concernant la bonification de la Bourse Bertrand Berger

CONSIDÉRANT que la MRC Avignon a créé des bourses au niveau secondaire et collégial afin de rendre hommage à l'un de ses ancien préfet et enseignant, monsieur Bertrand Berger visant à honorer les élèves pour leurs qualités de leadership;

CONSIDÉRANT ces « Bourses Bertrand Berger » qui visent à honorer les élèves pour leurs qualités de leadership;

CONSIDÉRANT qu'une modification des règles de financement pour cette bourse est nécessaire;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Daniel Audet
et résolu unanimement

Que le conseil de la MRC Avignon adopte la modification des règles de financement pour la « Bourse Bertrand Berger » et qu'ainsi le montant des bourses passe de 300 $ à 500 $ chacune.

Extrait de résolution : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social, Claude Cyr, agent de programmes et Nancy Gauvin, adjointe administrative

10.3. Modification de la résolution CMRC-2025-02-12-361 – adoption des recommandations AMV

CMRC-2025-04-09-407

Résolution concernant la modification de la résolution CMRC-2025-02-12-361 – adoption des recommandations AMV

CONSIDÉRANT la résolution CMRC-2025-02-12-361 dans laquelle sont adoptées les recommandations du comité AMV;

CONSIDÉRANT que le projet des « Petits plats givrés dans les services de garde familiaux » a été modifié et sera soutenu à un montant plus élevé que 25 000 $ et qu'il n'est donc plus admissible dans le fonds AMV;

EN CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

Que la MRC modifie la résolution CMRC-2025-02-12-361 de la façon suivante :

- Annule le soutien au montant de 25 000 $ dans AMV du projet des « Petits plats givrés dans les services de garde familiaux ».

Extrait de résolution : Aude Buévoz, directrice générale adjointe, Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Anne-Julie Landry, agente de développement territorial – Coordination du développement social

11. Sécurité publique

12. Ressources humaines

12.1. Confirmation d'embauche – Agent.e en gestion de risque et planification

CMRC-2025-04-09-408

Résolution concernant la confirmation de l'embauche de Colin Lafleur

CONSIDÉRANT le règlement 2021-003 octroyant des pouvoirs au directeur général de la MRC en matière d'embauche et de gestion des ressources humaines;

CONSIDÉRANT le processus de dotation du poste d'Agent.e en gestion de risque et planification réalisé au courant des derniers mois et la sélection effectuée par un comité interne;

CONSÉQUENCE

Il est PROPOSÉ par : Guy Richard
et résolu unanimement

Que la MRC Avignon confirme l'embauche de Colin Lafleur au poste d'Agent en gestion de risque et planification pour un contrat de 36 mois.

Que la direction générale fixe l'échelon et les conditions de travail applicables selon les qualifications, l'expérience et les politiques en vigueur.

Extrait de texte : David Bourdages, directeur général et greffier-trésorier, Nancy Gauvin, adjointe administrative et Francine Rivière, coordonnatrice finances et administration

13. Correspondance

13.1. Liste de correspondances

Document déposé :

MRC AVIGNON. *Résumé et correspondance*. 9 avril 2025. 15 pages.

Le conseil de la MRC souhaite appuyer la MRC de Bécancour lors de la prochaine réunion du conseil relativement à la " Contestation de l'avis d'augmentation 2025 de PG Solutions inc."

14. Période de questions

15. Levée de l'assemblée

CMRC-2025-04-09-409

Il est PROPOSÉ par : Denise Leblanc
Que l'assemblée soit levée.

David Bourdages
Directeur général et greffier-trésorier

Mathieu Lapointe
Préfet et maire de Carleton-sur-Mer